DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°08/2018
Jeudi 29 novembre 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-trois novembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.
Absents : Danièle BARON, Sandrine CARRIERE (pouvoir à T. PESENTI), Cyril QUIOT (pouvoir à JM. FOURNIER), Géraldine HUGUES, Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET
Nombre de membres présents : 16 Absents : 7 Suffrages exprimés : 18
Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 25 octobre 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 25 octobre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°1 du budget principal

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Par délibération en date du 29 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le budget primitif principal de la commune.
Au terme de l'exercice budgétaire 2018, il convient de réaliser un ajustement de crédit liés aux conditions d'exécution des dépenses de fonctionnement, au niveau des charges de personnel (chapitre 012). La décision modificative n°1 du budget principal se résume ainsi :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Fonctionnement / dépenses		
012- Charges de personnel	64111 – Rémunération personnel titulaire	+ 3.000
Fonctionnement / recettes		
013 – Atténuations de charges	6419 – Remboursement rémunération	+ 3.000

Vote à l'unanimité

3 - Décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe de l'eau

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Par délibération en date du 29 mars 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le budget primitif annexe du service d'adduction d'eau potable. Ce budget a fait l'objet d'une première décision modificative le 25 octobre dernier, mais il est proposé une seconde modification budgétaire liée à l'acquisition de l'immeuble Rue de Nîmes et au partage de la taxe foncière au prorata temporis de la date de transaction. Il est donc proposé la décision modificative suivante :

CHAPITRE	MONTANT
Exploitation / Dépenses	
63 – Impôts, taxes et versements assimilés / 63512 Taxes foncières	+ 520
023 – Virement à la section investissement	- 520
Investissement / Recettes / 021 Virement de la section de fonctionnement	- 520
Investissement / Dépenses / 23 – Immobilisations en cours / 2315 Installations techniques	- 520

Vote à l'unanimité

4 - Avenant à la convention de mise à disposition de personnel administratif auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières

Rapporteur : Régis BLAYRAT, conseiller municipal et délégué syndical

Par délibération en date du 1er décembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté de mettre à la disposition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières un personnel administratif pour assurer notamment la comptabilité et la paye du Syndicat, indépendamment des charges de secrétariat général directement assumées par le Syndicat.

La convention prévoit notamment, dans son article 4, le remboursement des charges brutes de personnel, et l'article 5 prévoit une actualisation annuelle de cette participation par voie d'avenant.

Ainsi, considérant l'évolution des charges de personnel de la commune de Jonquières Saint Vincent, et notamment l'évolution statutaire des deux agents en charge de la comptabilité et de la paye, à bases horaires constantes, il est proposé de fixer à 840€ le montant de la participation syndicale pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

5 - Engagements de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2019

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé comme chaque année de procéder à l'engagement et à la liquidation de crédits d'investissements nouveaux, à partir du 1er janvier 2019, avant l'adoption du budget primitif. Cette disposition permet de faire face aux dépenses présentant un caractère d'urgence ou de nécessité, par anticipation du vote du budget 2019.

Il s'agit donc d'une autorisation d'engagements, soumise à l'approbation du Conseil Municipal, et limitée au maximum au quart des crédits ouverts au budget précédent.

Il est proposé de reconduire le même volume global d'autorisations accordées depuis plusieurs années pour le budget principal, soit 175.000€, et pour le budget annexe de l'eau, soit 50.000€.

En revanche, pour le budget annexe d'assainissement, il est proposé de porter l'autorisation de 50.000 à 70.000€ afin de pouvoir procéder à l'acquisition du camion semi-lourd approuvée par délibération du 25 octobre dernier.

Vote à l'unanimité

6 - Enfouissement des réseaux secs de la rue de Nîmes / 3ème tranche

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibérations en date du 1er décembre 2016 puis du 22 juin 2017 et du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue de Nîmes. Le programme de travaux avait été scindé en deux tranches distinctes, du chemin de Font Redonne à la rue des Carrières, puis à la traversée du Grand Valat.

Afin de parachever l'opération de sécurisation et de rénovation des réseaux secs du quartier de Saint Vincent, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard propose la mise en œuvre d'une troisième et dernière tranche en 2019, jusqu'à l'avenue Saint Vincent. Le coût total prévisionnel des travaux, à charge communale, s'élèverait à 14.139€ pour le réseau d'électricité et 11.871€ pour le génie civil téléphonique, soit un coût total de 26.010€ hors subventions éventuelles.

Vote à l'unanimité

7 – Consultation publique pour l'externalisation partielle du service d'entretien ménager

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

L'entretien ménager des bâtiments publics communaux est actuellement assuré en régie pour les écoles et la cantine scolaire, et dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de personnel conclu avec une association d'insertion pour l'ensemble des autres salles et bâtiments.

Plusieurs perspectives se présentent pour assurer la continuité du service public d'entretien ménager des bâtiments communaux, et dans l'incertitude sur le coût comparatif des différentes options, il est proposé de lancer une consultation publique, dans le cadre d'un marché adapté, pour une prestation de service d'entretien ménager de l'ensemble des bâtiments communaux, hors la cantine et l'école maternelle ; et de prévoir, en solution variante, une prestation de mise à disposition de personnel d'entretien.

Vote à l'unanimité

8 - Instauration d'une déclaration préalable à toute division parcellaire

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

La division parcellaire a pour objectif de séparer une propriété unique en plusieurs terrains, appelés « lots », à l'initiative du propriétaire. Mais face à cet intérêt purement privé, la commune se trouve confrontée au risque de désorganisation et d'incohérence du tissu urbain, à l'accroissement induit des problématiques de stationnement et de circulation des véhicules automobiles, notamment en cœur de ville, et à l'augmentation des coûts d'entretien de la voirie, des réseaux, et du domaine public en général.
Le Code de l'Urbanisme permet au Conseil Municipal d'instaurer l'obligation de soumettre à déclaration préalable tous les projets de divisions de propriétés foncières bâties, à l'intérieur d'une zone délimitée, afin d'assurer le respect des règles d'urbanismes applicables sur le territoire communal, de préserver le caractère rural et architectural du village, et de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules automobiles. Il est donc proposé d'instaurer cette obligation sur le territoire de la commune soumis au droit de préemption urbain c'est-à-dire sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme.

Vote à l'unanimité

9 – Régime indemnitaire 2019 du personnel communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal

Le régime indemnitaire institué au profit du personnel communal règlemente, depuis 2010, le cadre général d'attribution des primes et indemnités des différents cadres d'emplois des filières territoriales administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, et de la police municipale.
Comme chaque année, il est demandé à l'assemblée de valider le nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier, et de fixer le montant global des primes et des crédits d'heures supplémentaires qui devra être inscrit au budget primitif 2019.
Aucune modification réglementaire n'est intervenue en 2018, et le cadre général du régime indemnitaire 2019 ne subit donc que des ajustements mineurs. L'enveloppe indemnitaire globale pour 2019, calculée à partir des attributions individuelles potentielles, constituera un crédit maximal qui ne pourra pas être dépassé sans nouvelle délibération : elle s'élève prévisionnellement à 138.530€.

Vote à l'unanimité

10 – Modification du règlement de travail du personnel communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal

Instauré par délibération du Conseil Municipal le 10 décembre 2009, le règlement intérieur de travail du personnel communal est appelé à subir des modifications ponctuelles en fonction de l'actualité statutaire ou des décisions de l'assemblée en matière de gestion du personnel.
C'est ainsi qu'il est proposé de modifier plusieurs dispositions au niveau du chapitre 3 (Heures supplémentaires de travail), du chapitre 4 (Congés maladie et accident de travail), et du chapitre 7 (Régime indemnitaire, prime de fin d'année, NBI).

Vote à l'unanimité

11 – Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal

Dans le respect du statut de la fonction publique territoriale, la commune gère et actualise périodiquement un tableau de ses effectifs présentant, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail.
A partir du 15 novembre 2018, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise principal.
Par ailleurs, plusieurs avancements de grades sont intervenus au 1er septembre dernier, ainsi que la radiation d'un agent mis en retraite pour invalidité. Il s'en suit les mouvements suivants : suppression d'un poste d'adjoint technique, suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe, et création de deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
Enfin, suite au départ à la retraite d'un agent, le 1er décembre prochain, il est également proposé de supprimer un poste supplémentaire d'adjoint technique principal 2ème classe.

Vote à l'unanimité

12 – Constitution de la commission de contrôle électoral

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

En séance du Conseil Municipal du 25 octobre dernier, il avait été présenté les grandes lignes de la réforme des listes électorales, avec la création du Répertoire Electoral Unique et d'une commission de contrôle en lieu et place de l'ancienne commission administrative.

Le consentement préalable des conseillers étant nécessaire, Victor DEBSKI, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Michel PERIER et Marie-Jeanne MARIN ont été invités à siéger au sein de la commission de contrôle, et tous ont accepté. Et afin de faciliter le travail de la commission, il a été décidé de désigner des membres suppléants dans les mêmes conditions de nomination : c'est ainsi que Régis BLAYRAT, Myriam SEVENERY et Claude CADENAT ont également accepté de siéger.

13 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des finances et de la commande publique, de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments publics, de l'environnement, et des services publics.

14 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau délibératif et bureau non délibératif du 29 octobre 2018
- Bureau délibératif du 12 novembre 2018
- Conseil Communautaire du 26 novembre 2018.

15 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal :

- Décision n°13-2018 du 26 septembre 2018 : avenant au marché de sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable conclu avec l'entreprise VEOLIA
- Décision n°14-2018 du 19 novembre 2018 : prise en charge des frais bancaires de la régie cantine par le budget principal de la commune.

16 - Questions diverses

Question ajoutée à l'ordre du jour avec l'approbation unanime de l'assemblée : **Etude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du futur groupe scolaire.**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2017, la commune projette la construction d'un groupe scolaire élémentaire pour répondre à la croissance démographique de la population jonquiéroise et aux besoins d'accueils scolaires et périscolaires des enfants du cycle primaire. Le coût global prévisionnel du projet, de l'ordre de 6.300.000€TTC, et les conditions techniques d'exécution, nécessitent de phaser l'opération en plusieurs tranches, et donc d'établir un véritable programme technique, architectural, fonctionnel, et environnemental.

Il a été demandé une proposition de mission au bureau d'études PROCESS de Rambouillet (Yvelines) qui a déjà effectué la programmation de la halle des sports : le coût total de la mission s'élèverait à 15.000€TTC. Et dans le prolongement de cette première mission, PROCESS propose également une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et le choix d'un maître d'œuvre ; le coût de cette mission s'élève à 13.200€TTC qui ne serait contractée que sous réserve de l'obtention des financements pour la première tranche de l'opération. Soit un coût total de 28.200 €TTC, qu'il est proposé d'approuver et d'inscrire au budget primitif 2019 de la commune.

Vote à l'unanimité

Autres questions diverses :

- Erreur du quotidien Le Midi Libre dans l'article relatif à la remise des récompenses aux diplômés du cycle secondaire (C. CADENAT).
- Recherche de vieux oliviers sur le territoire communal, par l'Huilerie Coopérative de Beaucaire (C. GOMEZ)
- Présentation de la première version du projet d'aménagement du quartier de Saint Vincent, autour de la Maison de l'Eau (JM. FOURNIER).
- Réunion de présentation du diagnostic de territoire dressé dans le cadre de la convention territoriale globale entre la CAF et la CCBTA (D. POIRIER)

La séance est levée à 20h25

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER